

PV Assemblée générale extraordinaire -ACP Chasse Royale 24 janvier 2022

1) Présences

Laurence, Nicole, Sophie, Sébastien (en visio-conférence)

2) Nomination d'un Président de séance

Laurence est nommée présidente de séance

3) Approbation d'un architecte

Discussion concernant le dossier urbanistique.

Les renseignements urbanistiques indiquent en page 5/6 en observations complémentaires que des modifications ont été apportées à l'ensemble de l'immeuble sans l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme.

Il est approuvé par tout le monde le fait de demander à 3 architectes de prendre rdv avec la commune pour renseignement sur la procédure à mettre en oeuvre pour régulariser la situation. Après avoir reçu les devis des 3 architectes: Réunion de copropriété pour choisir un architecte.

Sophie contacte Denys Piret à Wezembeek-Oppem + 1 de son réseau

Sébastien contacte son architecte

Sophie: Prendre contact avec l'architecte Denys Piret qui a fait le rapport d'expertise stipulant 4 unités d'appartement de l'immeuble en 2006. Preuve de l'envoi du rapport d'expertise à la commune? On s'étonne que le rapport mentionne 4 unités de logement alors que les renseignements urbanistiques d'Auderghem indiquent uniquement 3 unités de logement + grenier.

Sophie demande un rendez-vous avec le notaire Maître Dubuisson, Notalex (Ixelles) pour un rendez-vous à nous 4.

4) Désignation d'un architecte pour procéder à la régularisation urbanistique

Voir point 3 - En attente des devis des architectes

5) Décision du principe quant à la répartition des coûts liés à la régularisation

Il est décidé à l'unanimité que les 4 copropriétaires actuels, en date du 24 janvier 2022, assureront l'ensemble des frais liés au dossier de régularisation lié à l'immeuble ainsi que ceux liés aux conséquences éventuelles liées à ce dossier de régularisation.

Sophie propose que le fonds de réserve soit utilisé pour payer les frais de régularisation.

Nicole prévient que l'approbation d'un syndic doit se faire à l'unanimité. Si l'unanimité n'est pas atteinte lors de la réunion, Nicole confirme qu'elle fait appel à son avocate pour demander un syndic auprès du tribunal.

Sophie propose que si dans 6 semaines, notre dossier urbanisme n'a pas avancé, alors on peut envisager de prendre un syndic. Nicole refuse car elle ira mettre son action au rôle avant le délai des 6 semaines.

Sophie ne croit pas au syndic pour un coût financier ni d'opportunités vu notre petite copropriété de 4 personnes. Sébastien ne croit pas au syndic pour un coût financier ni d'opportunités vu notre petite copropriété de 4 personnes.

La désignation de prendre un syndic n'est pas approuvée à l'unanimité.

8) Désignation d'un syndic

La décision d'un syndic n'a pas été prise

La séance est levée à 22h05.